

# Conseil communal de Dippach

# Séances du lundi, 16 mars 2020

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances, l'une secrète et l'autre publique, du conseil communal, qui auront lieu en la Mairie à Schouweiler, le lundi, 16 mars 2020 à 9.00 heures.

### **ORDRE DU JOUR:**

## A. Séance secrète (9.00 heures) :

1. Personnel communal : Nomination provisoire à partir 1<sup>ier</sup> mars 2020 au poste vacant de fonctionnaire à tâche complète, dans la carrière du fonctionnaire de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, affecté au bureau de population auprès des services administratifs de la commune – Décision.

## B. Séance publique (9.10 heures) :

- 1. Personnel communal:
- 1.1. Organigramme des services de régie de la commune : Présentation.
- 1.2. Allocation d'une prime de chef de file (8 p.i.) aux ayants-droit, selon cet organigramme et en conformité avec les dispositions du contrat collectif des salariés manuels des communes du sud, auquel la commune de Dippach adhère Décision.
- 1.3. Création d'un poste de salarié qualifié à tâche principalement manuelle, à tâche complète, dans la carrière -H3-, telle qu'elle est prévue au niveau du contrat collectif des salariés à tâche manuelle des communes du sud Décision.
- 2. Evolution du projet étatique, en ce qui concerne la réalisation d'un contournement routier du passage à niveau N°: 5 à Dippach-Gare Information et mise ou point.
- 3. Plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 Présentation du document tel qu'il a été préparé par le collège échevinal, avec les services de la, en conformité avec les dispositions légales afférentes.
- 4. Pacte climat : Règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques dans la cadre de la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables consigne du point d'action 6.5.3 du catalogue des mesures à mettre en œuvre dans ce contexte Décision abrogatoire dans le cadre de la subvention des abonnements pour les moyens de transport en commun.
- 5. Reclassement de fonds compris dans le domaine public de la commune, vers le domaine privé de la commune, sis à Bettange, le long de CR103 entre Sprinkange et Bettange Régularisation d'une situation foncière.

#### 6. Subsides:

- 6.1. Subside aux membres du Centre d'intervention (CIS) de la commune de Dippach dans le cadre de l'indemnisation des prestations de secours des membres, en vue de soutenir le volontariat (exercice 2019) –Décision.
- 6.2. Subside de fonctionnement à allouer à l'« Amicale du groupe cynotechnique du CGDIS » Décision.
- 6.3. Subside de fonctionnement à allouer à l'association « Frënn vum Pomjeesmusée an der Géitz »

- à Nierdewiltz, dans le cadre de la mise en route de cette infrastructure Décision.
- 6.4. Soutien financier à allouer à la « Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociales », dans le cadre de l'organisation du service de médecine scolaire par la première au cours de l'année scolaire 2018/2019 Décision.
- 6.5. Subside à allouer à la « Fanfare Schouweiler-Sprinkange »s, dans le cadre de l'acquisition d'éléments d'uniformes à l'attention de ses membres Décision.
- 7. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal.
- 8. Divers et questions des conseillers communaux.

Schouweiler, le 10 mars 2020 Pour le collège échevinal,

La présidente, Le secrétaire,



Manon BEI-ROLLER Claude ELSEN



# Conseil communal de Dippach

# Séances du lundi, 16 mars 2020

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances, l'une secrète et l'autre publique, du conseil communal, qui auront lieu en la Mairie à Schouweiler, le lundi, 16 mars 2020 à 9.00 heures.

ORDRE DU JOUR (ajout en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative de MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN, conseillers communaux, membres du parti Biergerinitiativ Gemeng Dippech (D'Lëscht vun de Bierger) :

- 1. Dans le contexte actuel du Coronavirus (Covid-19), quelles sont les mesures envisagées par le collège échevinal pour assurer le maintien du service public en cas d'une éventuelle contagion au sein de l'administration ? Y a-t-il un plan de continuité d'activité ?
- 2. Demande de renseignements quant à l'avancée du dossier « Südwand » prévoyant la construction d'une éolienne sur le territoire de la commune de Dippach.
- 3. Dans le cadre de la réforme du réseau RGTR (mobilité publique), quelles observations, objections et revendications le collège échevinal a-t-il formulées au sujet des nouvelles lignes de bus desservant les différentes localités de la commune de Dippach?

Schouweiler, le 11 mars 2020 Pour le collège échevinal,

La présidente, Le secrétaire,



Manon BEI-ROLLER Claude ELSEN